Justification de charges - Divorce

Par Jen67
Bonjour à tous
Je suis dans une procédure de divorce. Le juge a statué sur une pension de 200? par mois. Toutefois ma future ex épouse conteste ce montant et pour ça remet en question le montant de participation de 722? payé à une SCi familiale constituée suite à l'achat dû maison avec mes frères.
La partie adverse remet en question le caractère « charge » en disant que ce n'est pas une charge locative ou un bail.
Pourtant je verse bien ce montant tous les mois, et je participe de plus aux travaux liés à cette maison (peinture, travaux divers)
Comment puis-je justifier que c'est bien une charge ?
Merci par avance pour votre aide
Par yapasdequoi
Bonjour,

Cette somme a-t-elle pour objectif de vous loger?

C'est le seul moyen de démontrer que c'est une charge incontournable...

Sinon vous pouvez acheter à plusieurs un yacht ou jouer au loto, ce seront des dépenses mais pas des charges.